

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022

Présents (quorum à 6) : Stéphanie DESARBRES, présidente de séance, Romain NAUDEIX, Laurence HARBEUMONT, Anthony VILLET, Marina CORREIA, Philippe DI NATALE, Mélanie FAUGERE, Émile HOLVOET, Laurent DODET.

Excusés : Thibault BAILLY-MAITRE, Nadia LEULMI

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence HARBEUMONT

Ouverture de la séance à 20h32.

1- Approbation de l'ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour.
- 2- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 09 juin 2022.
- 3- Agent recenseur.
- 4- Délibération et travaux à la bascule.
- 5- Groupe scolaire : réponse au questionnaire.
- 6- CCVA : approbation des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021, d'assainissement collectifs 2021 et d'assainissement non collectif 2021
- 7- Informations et questions diverses.

L'ordre du jour est soumis au vote et adopté.

Votants : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 9

2- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du jeudi 9 juin 2022

Le compte-rendu a été envoyé aux membres du conseil municipal, il n'est donc pas relu. Madame la Maire souhaite ajouter que Monsieur Dodet avait donné procuration à Mme Harbeumont et pouvait ainsi compter dans les votants.

Le procès-verbal ainsi modifié Mme la Maire le soumet au vote.

Votants : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 9

Le compte-rendu est approuvé.

Mme la Maire informe le conseil municipal des nouvelles règles de publications des comptes-rendus de conseils municipaux :

- Les outils d'information du publics sont sont modifiés dans un objectif d'harmonisation des différents régimes applicables aux collectivités. Ainsi, le contenu du procès-verbal des séances des conseils municipaux et communautaires est désormais expressément détaillé. Le compte-rendu de ces séances est quant à lui supprimé et remplacé par une liste des délibérations examinées en séance.
- Le recueil des actes administratifs des collectivités territoriales est également supprimé.
- Les modalités de tenue du registre des délibérations ont également été modifiées.

Le CGCT détermine désormais avec précisions le contenu du procès-verbal des assemblées délibérantes. Celui-ci doit ainsi mentionner :

- La date et l'heure de la séance ;
- Le nom du président, les membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés, et du secrétaire de séance ;
- Le quorum ;
- L'ordre du jour de la séance ;
- -Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées ;
- Les demandes de scrutin particulier ;

- Le résultat des scrutins précisant, pour les scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ;

3- Agent recenseur.

Il s'agit de désigner dans un premier temps un coordonnateur de recensement. Mme la Maire propose Mme MILLOT.

L'agent recenseur devra être désigné à l'automne. Un premier contact a été pris.

Après délibération, le conseil municipal se prononce :

Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

4- Travaux à la bascule - délibération.

Après examen des trois devis, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise JG Métal de Mont sous Vaudrey pour un montant de 1938 € (pose d'une porte métallique deux vantaux et grille de protection à la fenêtre) sur le local de la bascule.

Après délibération, le conseil municipal se prononce :

Votants : 9 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 9

5- Groupe scolaire : réponse au questionnaire.

Pour faire suite à la réunion qui a eu lieu mardi 5 juillet dernier à Mont sous Vaudrey, un questionnaire relatif au projet de groupe scolaire a été élaboré permettant de recueillir les souhaits des différents groupes d'acteurs. Les membres du conseil municipal ont reçu le questionnaire afin de préparer la réflexion. Les réponses sont données en concertation.

6- CCVA : approbation des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2021.

Les rapports ayant été envoyés aux membres du conseil municipal, ils ne sont pas relus.

Il est proposé d'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service.

-Eau potable :

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (Mr Holvoet) Pour : 8

-Assainissement collectif :

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 1 (Mr Holvoet) Pour : 8

-Assainissement non collectif :

Votants : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

7- Informations et questions diverses

- 2^{ème} rencontre des commerçants, artisans et entrepreneurs de la zone du Pré Bernard : date et emplacement à définir
- Remise des calculatrices pour les 6^{ème} et des cartes avantages jeunes : vendredi 9 septembre à 18 h 30
- Site internet en cours : bans-valdamour.fr (trombinoscope)
- CCVA : journée de formation prospective financière

Prochain conseil municipal le 06 octobre 2022 à 20h30.

Séance levée à 22 h 40

La secrétaire de séance,



La Maire,
Stéphanie DESARBRES

